



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

20 JUIN 1974

**Projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles
de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1973**

— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES SPORTS
PRESENTE A LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **M. E. EVERS**

(1) Cf. art. 50 du Règlement d'ordre intérieur.
Voir : 5-I (S.E. 1974) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Sports a consacré une séance à l'examen du projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles pour l'année budgétaire 1973, secteur Culture française, partie II, section III, Education physique, sport, vie en plein air, infrastructure ⁽¹⁾.

Discussion générale et discussion des articles.

Le ministre signale que ce budget a subi une réduction de 5 p.c. conformément aux décisions gouvernementales en matière anti-inflatoire.

Après avoir entendu les explications du ministre, la commission n'a pas cru devoir entamer une discussion.

Vote sur l'ensemble.

La section III, Education physique, sports, vie en plein air, infrastructure, de la Partie II du secteur Culture française est mise aux voix; elle est adoptée à l'unanimité.

La commission fait confiance à son président et à son rapporteur pour l'adoption du présent rapport.

Le Rapporteur,

E. EVERS.

Le Président,

F. LAMBIOTTE.

(1) Les membres suivants ont participé aux délibérations de la commission :

MM. Lambiotte (président), Denison, Donnay, Lacroix, Lecoq, Leroy, Payfa, Talbot, Desmarets, Evers (rapporteur) et Poswick.